

JOURNEE MOBILITE 3.0

Jeudi 20 juin 2019



APPEL A PROJETS MULTIPARTENARIAL SOLUTIONS DE COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES



Sommaire



- ✓ Éléments de constat
- ✓ Pourquoi un appel à projets
- ✓ Les partenaires de l'appel à projets
- ✓ L'esprit de l'appel à projets : cahier des charges
- ✓ Les lauréats
- ✓ Les actions
- ✓ Calendrier
- ✓ La suite

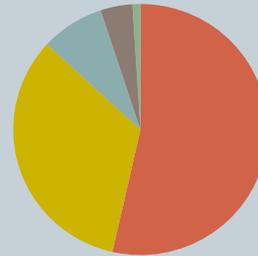


Éléments de constat

3,4 millions de déplacements quotidiens effectués par les habitants du département*,



Modes de déplacement



- Voiture 53%
- A pied 33 %
- Bus 8 %
- 2 roues motorisés 4 %
- Vélo 1%

Cela représente **1,8 million de déplacements quotidiens effectués en voitures.**

Le département enregistre **1,35 personne par véhicule.** Ce taux est encore plus faible pour les trajets domicile travail.

En France, le covoiturage **domicile-travail** ne représente qu'environ **3 % des déplacements.**

→ Développer cette pratique présente donc un intérêt et une opportunité

Pourquoi un appel à projets ?

➡ Des structures impliquées dans les déplacements durables :

- Le Département des Alpes-Maritimes a lancé son site de covoiturage courte distance **equipage06 en 2007. Il a évolué en avril 2016 vers le site de covoiturage de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis** créé en 2008, avec qui existait déjà une convention de mutualisation de données.



- Ce rapprochement, à court terme, s'est poursuivi par **une réflexion commune plus globale** visant, avec l'ensemble des **partenaires potentiels**, à la mise en œuvre d'une **solution de covoiturage plus innovante**, en lien avec les technologies mobiles.



Pourquoi un appel à projets ?



➡ Des infrastructures qui évoluent :

- Le réseau routier du département se prête à la pratique du covoiturage. En effet, les **voiries structurantes** sont un passage «obligé» vers les principaux pôles d'emplois et d'activités.



Cette configuration permet de capter les automobilistes désirant covoiturer ou se rabattre vers une ligne de transports en commun grâce à des **parcs relais et/ou aires de covoiturage positionnés** à des endroits stratégiques du réseau routier.



Pourquoi un appel à projets ?



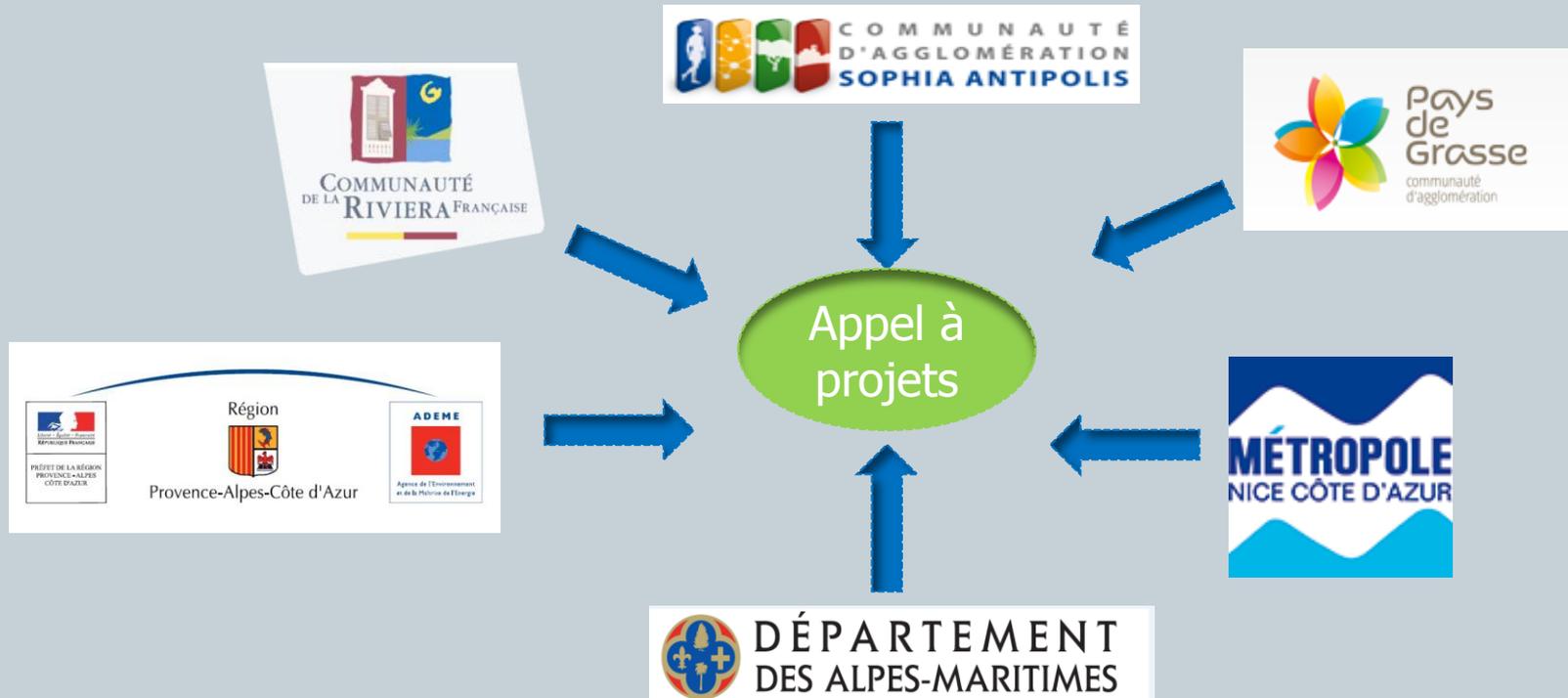
➔ Un territoire en attente



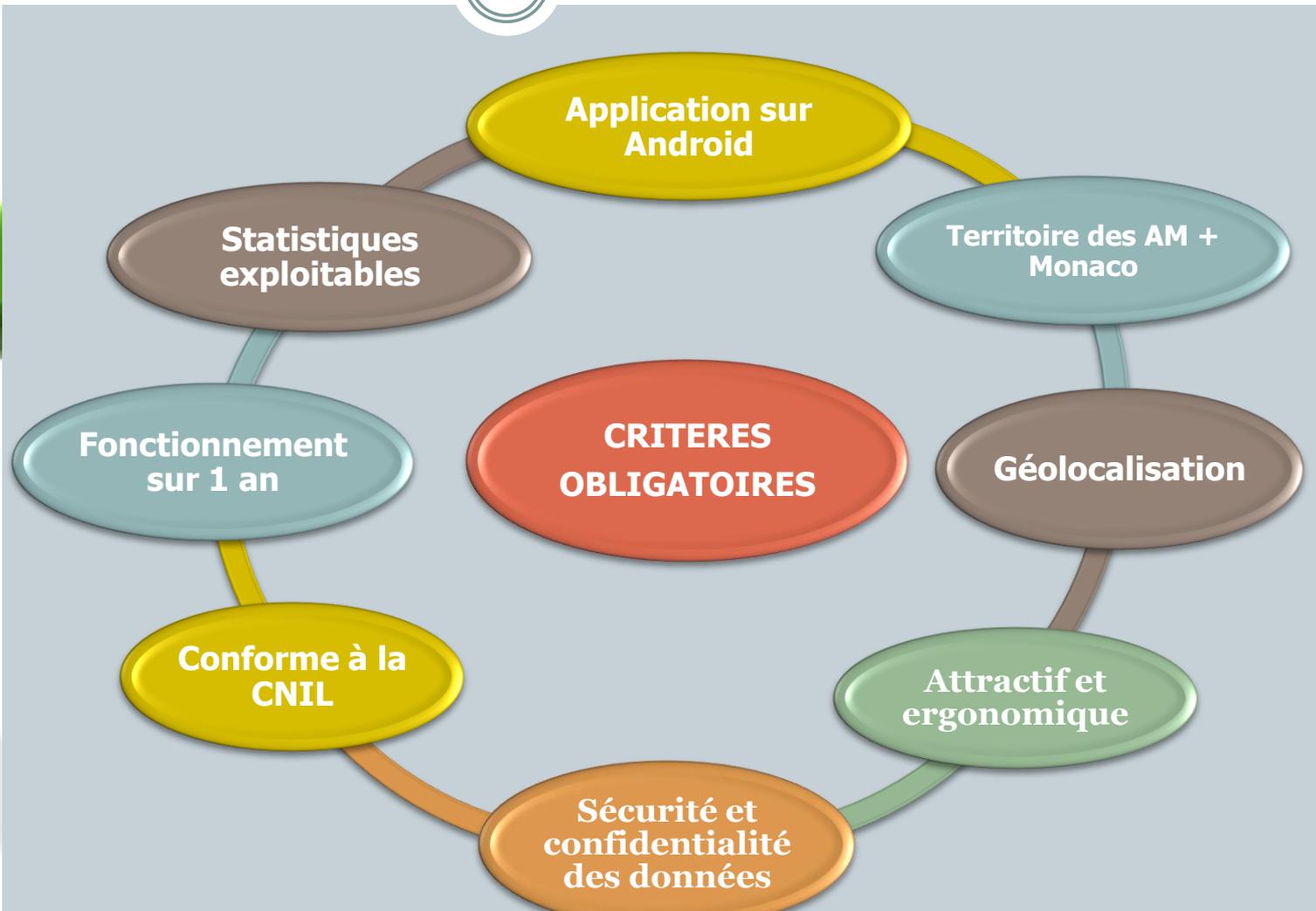
- Ce besoin de solution de covoiturage, en adéquation avec les technologies mobiles, est régulièrement abordé par **les entreprises et les habitants du département**, et l'échelle départementale s'avère pertinente pour ce type de solution.
- Dans le cadre des réunions PDE / PDIE (Plan de Déplacement d'Entreprise / Plan de Déplacements Inter-Entreprises) qui rassemblent entreprises, CCI et acteurs de déplacements pour réfléchir à la mobilité pendulaire sur les principales zones d'activités économiques du département des Alpes-Maritimes et de Monaco, **le covoiturage apparaît comme une solution alternative et complémentaire à la voiture individuelle.**
- Les gains économiques générés pour les covoitureurs, la limitation de l'impact sur l'environnement et le désengorgement du réseau routier sont autant de raisons de favoriser le covoiturage.



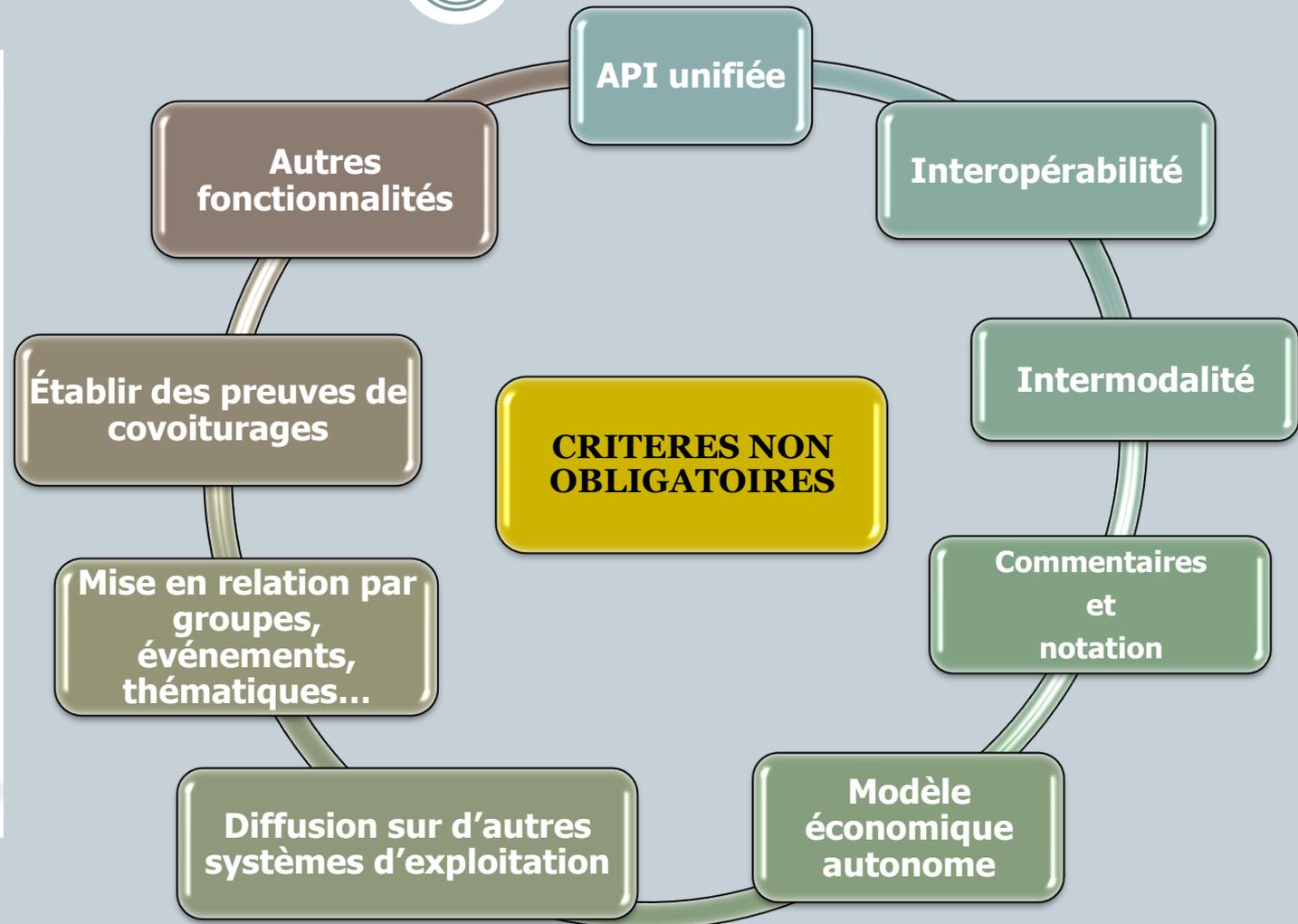
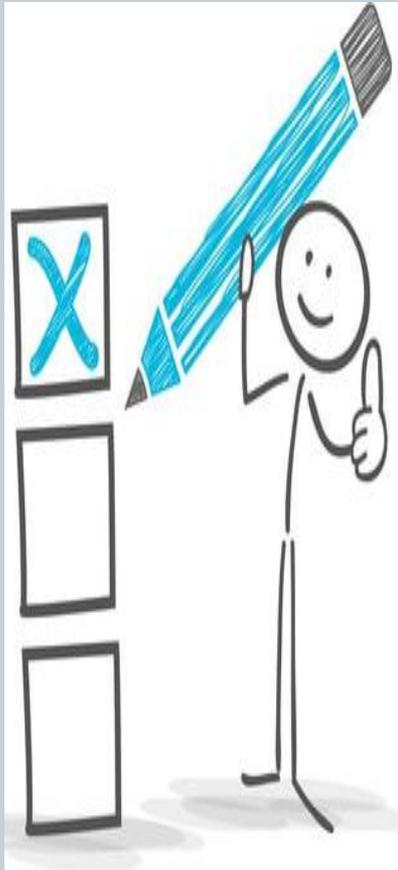
Les partenaires de l'appel à projets



Le cahier des charges



Le cahier des charges



Les lauréats



Un prix financier et une communication institutionnelle sur 1 an
des partenaires de l'appel à projets :



Communications



**QUAND TU RÉALISES
QUE TU AS REÇU
14 DEMANDES POUR
TON TRAJET DE DEMAIN !**

SON BON PLAN : LE COVOITURAGE
Rejoins-voies sur :

boog | ridygo | klaxit

Les initiatives de l'Appel à Projets de Covoiturage dans les Alpes-Maritimes

**QUAND TU APPRENDS
QUE JULIE ÉCONOMISE
100 € PAR MOIS
SUR SES TRAJETS**

SON BON PLAN : LE COVOITURAGE
Rejoins-voies sur :

boog | ridygo | klaxit

Les initiatives de l'Appel à Projets de Covoiturage dans les Alpes-Maritimes

Dates clés



➤ **Du 4 juillet au 15 septembre 2017 :**

Mise en ligne du dossier de candidature de l'appel à projet covoiturage dynamique dans les Alpes-Maritimes.

➤ **Du 18 septembre au 17 novembre 2017 :**

Analyse des dossiers et sélection des dossiers recevables.

➤ **23 novembre 2017 :**

Audition des candidats recevables.

➤ **5 avril 2018 :**

Remise des prix et signature des conventions d'engagement pour une durée d'un an.

➤ **5 avril 2019 :**

fin de l'appel à projet.



La suite

Pour le CDO6

→ Réalisation d'un **schéma départemental des aires de covoiturage** dans l'objectif de mailler le territoire.

→ **Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables »** du ministère des Transports, sur le thème du covoiturage courte distance, le Département va lancer courant 2019 une grande étude destinée à :

- **améliorer la connaissance des pratiques de covoitureurs dans les Alpes-Maritimes**, en croisant des données numériques en vue de développer une méthodologie de suivi de l'évolution du covoiturage ;

- **définir une méthodologie partagée** avec les partenaires concernés pour l'implantation d'équipements dédiés (parcs-relais, parkings de covoiturage et points de covoiturage dynamique).



Merci de votre attention



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

**Direction des Routes et des Infrastructures de Transport
Service des Procédures, de la Mobilité et des Déplacements**

Julie SIFFERLEN – Chargée d'études déplacements